

Louer

une salle municipale

à Tonnerre

Vous recherchez une salle pour organiser un concert ou une conférence ?

La ville de Tonnerre loue des salles pour la réalisation de spectacles, concerts, conférences, réunions ou expositions : des salles de 25 à 300 places et une salle d'exposition de 300m².

Le service des salles municipales centralise toutes les démarches administratives nécessaires à la location d'une salle.

**Toute demande de location de salle et/ou de matériels
doit être adressée à la mairie 1 mois à l'avance.**

Vous trouverez dans ce dossier :

- Le règlement intérieur des salles municipales ;
- Le tarif des salles ;
- Le contrat de location ;
- Un modèle d'état des lieux ;

Conditions de location de salles municipales

Toute demande de location devra être formulée, à l'attention de Monsieur le maire, **par écrit au moins 1 mois avant la date d'occupation de la salle**. Cette demande contiendra l'exposé du programme de la réunion ou manifestation, sa date, ses horaires (de début et de fin), sa durée (y compris les répétitions, les durées d'installation et de démontage), les noms et coordonnées des organisateurs. La ville de Tonnerre confirmera la réservation de la salle par l'envoi ou la remise d'un contrat que le ou les organisateurs sont invités à retourner signé dans les meilleurs délais.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à l'époque de la location.

Le prix de la location, accompagné d'un **chèque de caution de 320 euros***, devra être payé d'avance au service des salles municipales, au plus tard le jour de la remise des clés de la salle.

A défaut de versement du loyer ou de la caution, la réservation sera considérée comme annulée. En cas de désistement après versement du loyer de la salle, celui-ci sera conservé par la ville de Tonnerre, sauf cas de force majeure signalé par écrit à Monsieur le maire de Tonnerre.

L'utilisateur devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurances solvable toute police d'assurances pour couvrir sa responsabilité d'organisateur dans le cas où elle serait engagée à la suite de dégâts des eaux, accidents, ou pour toute autre cause que ce soit, tant vis-à-vis de la ville de Tonnerre que des tiers, pendant l'occupation, ou à l'occasion de des activités organisées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des dits locaux. L'attestation devra être jointe au règlement.

La ville de Tonnerre décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou destruction de tout bien appartenant à l'organisateur ou à tout occupant commis au cours de la période de location.

Le chèque de caution ne sera restitué qu'après l'établissement d'un état des lieux. En cas de retour des locaux non nettoyés, et quelle que soit la salle, il sera demandé un forfait de **320 euros**. La mairie se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution à ce titre ou en guise de dédommagement de dégradations des locaux si elle juge les dégâts importants.

* Sauf établissements publics locaux.

Tarifs des salles

Salle polyvalente, rez-de-chaussée (Rue François-Mitterrand) - Capacité : 400 personnes		
	Locaux	Extérieurs
Manifestation ne donnant pas lieu à paiement d'un droit d'entrée ou de participation : congrès, réunions, arbres de Noël, assemblées générales à caractère politique, syndical et associatif	Gratuit	128 € par jour la semaine (1) 160 € par jour le week-end 32,50 € par heure
Banquets, bals, lotos, manifestations donnant lieu à la perception de droits d'entrées ou de participation, organisées par des associations	128€ par jour la semaine (1) 160 € par jour le week-end	256€ par jour la semaine (1) 320 € par jour le week-end
Manifestations organisées par des particuliers	170,40 € par jour la semaine (1) 213 € par jour le week-end	340,80 € par jour la semaine (1) 426 € par jour le week-end
Manifestations organisées par des sociétés commerciales	340,80 € par jour la semaine (1) 426 € par jour le week-end	512 € par jour la semaine (1) 640 € par jour le week-end
Caveau Dolto (2) (Rue Claude Aillot) - Capacité : 45 personnes		
Salle des Mulots (Hameau des Mulots) - Capacité : 30 personnes		
Espace polyvalent des Prés-Hauts (Centre Social) (3) - Capacité : 80 personnes		
	Locaux	Extérieurs
Manifestation ne donnant pas lieu à paiement d'un droit d'entrée ou de participation : congrès, réunions, assemblées générales à caractère politique, syndical et associatif	Gratuit	34,40 € par jour la semaine (1) 43 € par jour le week-end
Banquets, bals, lotos, manifestations donnant lieu à la perception de droits d'entrées ou de participation, organisées par des associations	36 € par jour la semaine (1) 45 € par jour le week-end	85,60 € par jour la semaine (1) 107 € par jour le week-end
Manifestations organisées par des particuliers	36 € par jour la semaine (1) 45 € par jour le week-end	85,60 € par jour la semaine (1) 107 € par jour le week-end
Manifestations organisées par des sociétés commerciales	85,60 € par jour la semaine (1) 107 € par jour le week-end	140,80 € par jour la semaine (1) 176 € par jour le week-end
Salle polyvalente, moyenne (Rue François-Mitterrand) - Capacité : 20 personnes		
Salle polyvalente, petite (Rue François-Mitterrand) - Capacité : 15 personnes		
	Locaux	Extérieurs
Manifestation ne donnant pas lieu à paiement d'un droit d'entrée ou de participation : congrès, réunions, assemblées générales à caractère politique, syndical et associatif	Gratuit	8,80 € par jour la semaine (1) 11 € par jour le week-end
Banquets, bals, lotos, manifestations donnant lieu à la perception de droits d'entrées ou de participation, organisées par des associations	8,80 € par jour la semaine (1) 11 € par jour le week-end	16,80 € par jour la semaine (1) 21 € par jour le week-end
Manifestations organisées par des particuliers	8,80 € par jour la semaine (1) 11 € par jour le week-end	16,80 € par jour la semaine (1) 21€ par jour le week-end
Manifestations organisées par des sociétés commerciales	16,80 € par jour la semaine (1) 21 € par jour le week-end	34,40 € par jour la semaine (1) 43 € par jour le week-end

- **Mise à disposition gratuite 1 fois par année civile, pour une location ne donnant pas lieu à perception d'un droit d'entrée ou de participation par une association de Tonnerre à but non lucratif.**
- Application d'une réduction de 50% sur la seconde manifestation ne donnant pas lieu à perception d'un droit d'entrée ou de participation organisée par une association de Tonnerre à but non lucratif.
 - (1) Vendredi compris sauf jours fériés et les veilles de ceux-ci.
 - (2) Location uniquement les vendredis et samedis pour les événements privés à caractère festif.
 - (3) Location uniquement les samedis et dimanches.